



GRAND CONSEIL

## Simple question - 26\_QUE\_10 - Alberto Mocchi - Lucens : des économies (radio)actives?

### Texte déposé :

Suite à un accident survenu en 1969, le site de la centrale nucléaire de Lucens (aujourd'hui totalement démantelée) fait l'objet d'une surveillance accrue, et ce particulièrement depuis 2011, lorsqu'une recrudescence d'isotopes radioactifs a été détectée. Depuis lors, des prélèvements sont effectués deux fois par mois afin d'évaluer les taux de radioactivité. Cette surveillance initialement prévue jusqu'en 2030 pourrait être arrêtée prématurément, comme nous l'apprenions en ce début d'hiver 2026 divers médias, pour des raisons d'économies budgétaires de la Confédération. L'arrêt de ces mesures permettrait en effet une économie de 60'000 francs, ce qui ne semble pas immense en comparaison à un budget prévoyant plus de 90 milliards de charges...

**Au vu de ces nouvelles potentiellement inquiétantes pour la santé et la sécurité des populations avoisinantes ce site, il est demandé au Conseil d'Etat quelle est sa position quant à l'éventualité d'un arrêt de ces mesures de surveillance.**

### Conclusion :

Date de dépôt : 24.02.2026

### Cosignatures :